

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (Articles L. 6353-1 – Décret N° 2018-1341 du 28 Décembre 2018)

Entre les soussignés:

L'organisme de formation EDITINFO enregistré sous le numéro de déclaration d'activité : N° 11753807775
auprès du préfet de région d'Ile de France et sous le RCS PARIS 448246892

Et Le Bénéficiaire Calbet Loic

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie IV du livre III du code du travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

ARTICLE I: Objet de la convention L'organisme EDITINFO met en place la formation suivante, pour le compte du bénéficiaire :

Intitulé du stage : LMS Les outils du manager 2 mois + 4 CV + 2 Cours Particuliers

Date des actions : du 2022-06-01 au 2022-08-01

Lieu des actions : E-LEARNING

Bénéficiaire :

NOM : Calbet

PRÉNOM : Loic

ANNÉE DE NAISSANCE : 1985

Genre : Homme

Programme et Objectifs:

Le programme détaillé et les objectifs de l'action de formation figurent en annexe de la présente convention.

Sanction de la formation :

La formation sera sanctionnée par une attestation de formation et pour la plupart des formations proposées par l'organisme de formation par un examen facultatif.

ARTICLE II: Disposition financières

PRIX DE LA FORMATION

Le cout pédagogique s'élève à :

TOTAL HT : 1890€

TVA : 0%

Total TTC : 1890€

MODALITÉS DE REGLEMENT

Le paiement sera dû à l'organisme de formation par L'EDOF sur présentation d'une facture émise par l'organisme de formation qui indiquera le N° de Dossier, L'Intitulé de la Formation et le Montant du stage.

ARTICLE III: CONDITIONS D'ANNULATION

L'organisme de Formation applique dans leur intégralité les conditions d'annulation de l'EDOF, Ces conditions sont consultables sur le site de l'EDOF en suivant le lien

https://www.of.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/sites/default/files/2021-06/MCF_CP%20OF%20V4_0.pdf

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise jusqu'à exécution de prestation de formation.

En cas de litige ou contestation seul le tribunal de Paris sera compétent.

Fais en double exemplaire, à Paris le 16/06/2022.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Objet

Les conditions générales suivantes s'appliquent à toute commande de formation proposée par EDITINFO. Les modalités concernant les prestations spécifiques seront intégrées à la proposition faite au Client. Ces dispositions constituent l'intégralité de l'accord conclu entre EDITINFO et le Client concernant les cours proposés par EDITINFO.

Validité des Dossiers

Les demandes de formations ne sont enregistrées par EDITINFO qu'après réception des documents tamponnés et signés par le client qui sont nécessaires à la demande de prise en charge, soit la convention de formation, la demande de prise en charge, ainsi que tous documents exigés par l'OPCA auquel le client cotise. Ces documents doivent être adressés à : EDITINFO – 50 rue de Paradis – 75010 PARIS ou renvoyés par internet via la procédure de signature électronique. Dès réception de ces documents, un mail sera envoyé au client avec le C V du formateur qui l'auditera afin de d'arrêter des dates et d'affiner le contenu des stages. Une fois les dates arrêtées, un mail sera envoyé au client avec le plan de cours modifié s'il y a lieu et une confirmation des dates choisies. A la fin de la formation, les participants devront signer la feuille de présence et remplir les évaluations remises par le formateur. Une attestation leur sera envoyée dans les plus brefs délais par E-mail. Le client confirme s'être bien acquitté de ses cotisations auprès de son OPCA pour l'année en cours et avoir communiqué à EDITINFO le nom exact de l'OPCA auquel il cotise. Toute déclaration, fautive ou erronée sur ces données entraînera un paiement de la formation par le client. Toute commande de formation suppose que le Client accepte le contenu du stage, les prés-requis et les présentes conditions générales de ventes et les conditions de confidentialité des données personnelles dont il reconnaît avoir pris connaissance.

Tarifs

Les tarifs applicables aux formations sont ceux figurant en Euros sur les conventions de formation d'EDITINFO. Ces tarifs sont applicables à la date de début du cours. Ils sont susceptibles de modifications. Ces tarifs s'entendent tous frais compris. Ils ne comprennent pas le matériel nécessaire au bon déroulement de la formation (Denrées, vins...etc.) En cas d'accord de formation avec subrogation la facture sera envoyée directement à l'OPCA du client. En cas d'accord de formation sans subrogation la facture sera envoyée au client. Celui-ci devra réserver un Chèque à l'ordre d'EDITINFO. Ce chèque sera envoyé à EDITINFO quand le client aura été remboursé par son OPCA. Le client s'engage à envoyer dès la fin de la formation à son OPC A sa facture+ la facture EDITINFO + la feuille de présence signée.

Annulation et remplacement de stagiaires

Le Client peut, préalablement au début de la formation, informer EDITINFO du remplacement de ou des élèves initialement prévus si toutefois ceux-ci sont bien salariés du client et remplissent les conditions d'éligibilité. EDITINFO se réserve le droit d'annuler la formation en cas de non éligibilité du ou des salariés concernés. EDITINFO se réserve la possibilité d'annuler tout stage dans le cas où le nombre d'inscrits, suite à ces changements, serait insuffisant et ce, sans encourir de pénalités.

Toute annulation de la part du Client doit être signalée par téléphone et confirmée par Mail à EDITINFO au plus tard 72 heures ouvrées avant le début de la formation.

Passé ce délai, le client pourra annuler ou reporter les dates de formation et dans ce cas :

- Le client s'engage à assumer les frais engagés par le formateur (Frais de réservation de transport et d'hébergement) si celui-ci n'a pas la possibilité d'annuler ces réservations
- Tant que la formation n'a pas débuté, cette annulation ne donnera lieu à aucune facturation des frais de formation pour le client
- Pour toute annulation durant la formation le client, devra assumer le cout de toutes les heures non effectuées au prorata du tarif indiqué dans sa convention.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Règles relatives à la protection des personnes physiques à l'égard des données à caractère personnel d'EDITINFO

1. Contexte et cadre juridique

Le Règlement (EU) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, appelé le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), fixe le cadre juridique applicable aux traitements de données à caractère personnel. Dans ce cadre, nous présentons les modalités de respect de cette réglementation, conformément à la demande de cette réglementation. En effet, EDITINFO gère des données personnelles dans le cadre de son activité. Cette activité est principalement la mise en place de formations pour des entreprises.

2. Les éléments relatifs à notre application de la réglementation

Les éléments relatifs à la gestion des données personnelles, conformément à la réglementation sont les suivants :

- Les coordonnées du responsable des traitements : EDITINFO
- Les finalités des traitements :
 - o Recueillir des besoins de formation auprès de nos clients par téléphone.
 - o Accompagner nos clients pour les conseiller dans le choix des formations qu'ils souhaitent mettre en place.
 - o Monter la demande de prise en charge et une convention de formation qu'on envoie à l'OPC A du client.
 - o Faire signer cette demande de prise en charge aux clients via Docusign, Via notre CRM ou par Courrier.
 - o Nos conventions sont accompagnées de nos conditions générales de vente et des règles de confidentialité que le client doit accepter.
 - o Faire auditer téléphoniquement le client par le formateur pour préciser ses besoins en formation et pour arrêter des dates de formation.
 - o Mettre en place la formation.
 - o Réaliser des enquêtes de satisfaction un ou deux mois après les formations.
- Origine des données :
 - o Fiche RDV transmise par des partenaires (aucune information sur le client n'est conservée par le partenaire).
 - o RDV téléphonique fait avec les clients par téléphone pour affiner leurs besoins.
 - o Conversation téléphonique.
- La typologie des données traitées par ces traitements :
 - o Données d'identification : Nom, Prénom du responsable, téléphone, Email, carte d'artisan s'il y a lieu. Pour les stagiaires qui sont intéressés à suivre la formation : Adresse, date de naissance, Numéro de sécurité sociale, Fiche de paye et fonction. o Données financières : Fiche de paye des stagiaires exigée par certains OPCA. Ces données ne sont pas conservées par EDITINFO.

3. Principes généraux de collecte et traitement des données personnelles

EDITINFO met tout en œuvre pour respecter la réglementation lors de la collecte et traitement des données personnelles aussi bien en interne, qu'en externe, avec nos partenaires aussi bien au niveau informatique qu'organisationnel (protection des serveurs et bases de données informatiques, gestion des procédures internes, gestion des habilitations, information des personnes...).

4. Droits des personnes

Les clients et contacts disposent d'un droit de demander à EDITINFO, le respect de leur droits pour les données les concernant. Il s'agit notamment des droits suivants :

- Consentement / Suppression du Consentement
- Droit d'accès
- Droit à la modification
- Droit à l'oubli
- Droit à la limitation des traitements

Ces droits étant conditionnés au respect des règles suivantes :

- La demande émane de la personne elle-même et est accompagnée
 - o Soit d'une copie d'un titre d'identité, à jour

o Soit est envoyée de l'email indiqué dans la demande d'assistance

- La demande doit être formulée par écrit à l'adresse suivante : EDITINFO, 50 Rue de Paradis 75010 Paris ou à l'adresse e-mail :

donnees-personnelles@editinfo.com

- La demande doit expliquer précisément l'objet exact de la demande d'exercice de ses droits, conformément à la réglementation RGPD

Conformément à la législation sur la protection des données à caractère personnel, les clients et contacts sont informés qu'il s'agit d'un droit individuel qui ne peut être exercé que par la personne concernée relativement à ses propres informations : pour des raisons de sécurité, le service concerné devra donc vérifier votre identité afin d'éviter toute communication d'informations confidentielles vous concernant, à une autre personne que vous. Les clients et contacts ont le droit de demander une copie de leurs données à caractère personnel faisant l'objet du traitement auprès d'EDITINFO. Toutefois, en cas de demande de copie supplémentaire, EDITINFO pourra exiger la prise en charge financière de ce coût, par les clients et contacts.

Si les clients et contacts présentent leur demande de copie des données par voie électronique, les informations demandées leur seront fournies sous forme électronique d'usage courant, sauf demande contraire.

Les clients et contacts sont informés que ce droit d'accès ne peut porter sur des informations ou données confidentielles ou encore pour lesquelles la loi n'autorise pas la communication.

Le droit d'accès ne doit pas être exercé de manière abusive, c'est-à-dire réalisé de manière régulière dans le seul but de déstabiliser le service concerné.

Remarque importante sur le « Consentement »

Lorsqu'une personne signe des dossiers Via Docusign ou Via notre CRM (Nom, Prénom, Téléphone, Email), elle donne explicitement son consentement au traitement des données personnelles qu'elle aura données au moment de la signature du dossier.

Toute personne a le droit, à n'importe quel moment, de demander le retrait de son consentement sur le traitement de ses données personnelles, conformément à la réglementation. EDITINFO s'engage à respecter strictement ce droit dans les plus brefs délais.

5. Sous-traitance

EDITINFO informe ses clients et contacts qu'elle pourra faire intervenir tout sous-traitant de son choix dans le cadre du traitement de leurs données à caractère personnel.

De plus, EDITINFO se réserve le droit de procéder à un audit auprès de ses sous-traitants afin de s'assurer du respect des dispositions du RGPD.

6. Sécurité

EDITINFO définit et met en œuvre les mesures techniques de sécurité, physiques ou logiques, qu'il estime appropriées pour lutter contre la destruction, la perte, l'altération ou la divulgation non autorisées des données de manière accidentelle ou illicite.

Parmi ces mesures figurent principalement :

- Politique de sécurité des systèmes d'information
- Gestion des identifications et habilitations pour l'accès aux données
- Mesures de sauvegarde et archivage
- Mesures de reprise d'activité
- Audits de sécurité

7. Violation des données

En cas de violation de données à caractère personnel, EDITINFO s'engage à en notifier à la CNI L dans les conditions prescrites par le RGPD. Si cette violation engendre un risque élevé pour les clients et contacts et que les données n'ont pas été protégées, EDITINFO :

- Avisera les clients et contacts concernés
- Communiquera aux clients et contacts concernés les informations et recommandations nécessaires.

8. DPO – Délégué à la Protection des données

EDITINFO a désigné un délégué à la protection des données.

Les coordonnées du délégué à la protection des données sont les suivantes :

Pierre AMRAM

EDITINFO

50 rue de Paradis – 75010

Paris

Email : donnees-personnelles@editinfo.com

Tel : 01.48.01.03.87

En cas de nouveau traitement de données à caractère personnel, EDITINFO saisira préalablement le délégué à la protection des données.

Si les clients et contacts souhaitent obtenir une information particulière ou souhaitent poser une question particulière, il leur sera possible de saisir le délégué à la protection des données qui leur donnera une réponse dans un délai raisonnable au regard de la question posée ou de l'information requise.

En cas de problème rencontré avec le traitement des données à caractère personnel, les clients et contacts pourront saisir le délégué à la protection des données désigné.

9. Registre des traitements et Analyse d'Impact

EDITINFO, en tant que responsable du traitement, s'engage à tenir à jour un registre de toutes les activités de traitement effectuées.

Ce registre est un document ou applicatif permettant de recenser l'ensemble des traitements mis en œuvre par EDITINFO, en tant que responsable du traitement.

EDITINFO s'engage également à préparer une Analyse d'Impact des risques relatifs aux données personnelles. EDITINFO s'engage à fournir à l'autorité de contrôle, à première demande, les renseignements permettant à ladite autorité de vérifier la conformité des traitements à la réglementation informatique et libertés en vigueur.

10. Droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL

Les clients et contacts concernés par le traitement de leurs données à caractère personnel sont informés de leur droit d'introduire une plainte auprès d'une autorité de contrôle, à savoir la CNIL en France, si celui-ci estime que le traitement de données à caractère personnel le concernant n'est pas conforme à la réglementation européenne de protection des données, à l'adresse suivante :

CNIL – Service des plaintes

3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 P ARIS CEDEX 07

**Attestation sur l'honneur
pour s'inscrire à une action
« Accompagnement à la création/reprise d'entreprise »**

Vous avez choisi de mobiliser vos droits CPF en vue de suivre une action de formation dispensée aux créateurs et repreneurs d'entreprise, mentionnée à l'article 1 du Décret n° 2018-1338 du 28 décembre 2018 relatif aux formations éligibles au titre du compte personnel de formation.

Merci d'indiquer dans quel cas vous vous trouvez :

Reprise d'entreprise

Pouvez-vous exposer en quelques lignes votre projet professionnel et dans quelle mesure l'action demandée s'y inscrit :

Chef d'équipe

Je soussigné(e) M. / Mme

Calbet Loïc

domicilié(e) à
Blandec

certifie sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées dans le présent document.

A Blandec

Le 16/06/2022

L'attestation doit être conservée par l'organisme de formation. Elle peut être demandée à tout moment par la Caisse des Dépôts.

L'attestation doit être conservée par l'organisme de formation. Elle peut être demandée à tout moment par la Caisse des Dépôts.